

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prone. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Avis officiel. — VI Correspondance romaine. — VII Mgr Georges-Albert Guertin, évêque de Manchester. — VIII Nouvelles religieuses. — IX Société d'une messe. — X Apostolat de la prière.

AU PRONE

Le dimanche, 7 avril

On annonce :

La fin du temps pour la communion pascale et la solennité de l'Annonciation ; on lit le décret du concile de Montréal sur ceux qui se marient devant un ministre hérétique.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 7 avril

LES OFFICES DE CE JOUR :

Comme la fête de Pâques a commencé samedi, son octave s'est terminée hier. L'office de ce jour est celui d'un dimanche appelé *Quasimodo*, du commencement de l'introït. On l'appelle aussi *in albis (depositis)* ce qui se traduit par dimanche où l'on dépose les vêtements blancs. C'est en ce jour en effet que, dans les premiers siècles, les nouveaux chrétiens enlevaient les habits blancs qu'ils avaient portés, en signe de joie, depuis le samedi saint, jour où ils avaient reçu le saint baptême, et reprenaient leurs habits communs. On l'a aussi appelé *Pâques closes* pour signifier la fin de l'octave de cette fête. Faisons avec ferveur cette demande exprimée par l'Eglise dans l'oraison de ce jour : " qu'après avoir célébré ces fêtes consacrées au mystère de Pâques, nous en conservions l'esprit dans nos habitudes et dans toute notre vie ". Or cet esprit est un esprit de renoncement au monde et à ses plaisirs auxquels nous sommes morts avec Jésus-Christ, en même temps qu'une vie céleste à laquelle nous sommes spirituellement dans le mystère de la résurrection de Jésus-Christ. Que toute notre vie soit dirigée par ce double principe de vie chrétienne. On chante cette après-midi les premières vêpres de la fête de l'Annonciation remise du 25 mars au 8 avril et dont la solennité aura lieu dimanche prochain. Malgré les ténèbres et les crimes dont le monde fut rempli depuis les temps les plus anciens, l'espérance d'un Rédempteur

promis par Dieu ne se perdit pas. Le temps où cette promesse doit s'accomplir est arrivé. Marie est la femme heureuse qui doit lui donner le jour, c'est elle qui doit lever la malédiction qui pèse sur la race humaine. La tradition apostolique a signalé le 25 mars comme le jour qui vit s'accomplir cet auguste mystère de la conception d'un Dieu. Ce fut à minuit que Marie seule, dans le recueillement de la prière, vit apparaître devant elle le radieux archange Gabriel descendu du ciel pour recevoir son consentement à ce grand mystère. Ici se passe la scène sublime décrite avec tant de simplicité dans l'évangile de la fête de l'Annonciation, et qu'on ne devrait lire qu'à genoux. Quel chrétien oserait passer ce jour sans remercier affectueusement Dieu de cette incarnation et de l'application qu'il lui en a faite !

20 DISPOSITION DE CES OFFICES :

Messe du dimanche de QUASIMODO, *double privil.* ; préf. pascale. — I vêpres de l'ANNONCIATION, *double de 1e cl.* (du 25 mars) ; mém. du dim. (ant. *Post dies, v. Mane*).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 14 avril

Comme la solennité de l'Annonciation qu'on fait en ce jour exclut tout autre office non privilégié, (Rubr. génér. du brév., titre x, n. 1), on ne peut en ce jour, chanter aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre vi). Un titulaire qui tombe aujourd'hui (comme S. Justin) aurait toutefois une mémoire et à cette messe de l'Annonciation, et, dimanche prochain, à celle de S. Joseph.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

VENDREDI,	5	AVRIL	—	Notre-Dame-des-Neiges.
DIMANCHE,	7	"	—	Chapelle Notre-Dame-des-Anges.
MARDI	9	"	—	Rosemont.
JEUDI,	11	"	—	Hospice Drapeau, à Sainte-Thérèse.

AVIS OFFICIEL

Le dimanche de la Quasimodo, 7 avril, à 6 heures du matin, il y aura ordination dans la Cathédrale. Les supérieurs ou directeurs de communauté qui auraient des sujets à présenter, voudront bien s'entendre avec M. le vice-chancelier.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 13 mars 1907.

LE travail de la codification du droit canonique se poursuit régulièrement, et les consultants travaillent avec une constance qui n'a d'égale que leur profonde connaissance de la matière. Le Souverain-Pontife espérait à l'origine que dans six années la codification serait terminée, et il nous reste à peu près quatre ans avant le terme fixé. S'il ne s'agissait que d'une codification, ce terme serait long ; mais on veut faire autre chose, et coordonner les anciennes prescriptions de l'Eglise avec les besoins nouveaux de la société. Car si le dogme est immuable, la discipline change suivant les temps. Elle doit s'adapter aux besoins des fidèles, puisque la loi est faite pour les hommes et non ceux-ci pour celle-là. Nombre de prescriptions très sagement insérées dans les décrétales alors que les papes donnaient leurs constitutions, ne sauraient plus être de mise aujourd'hui. Je citerai par exemple les empêchements de parenté pour le sacrement de mariage, anciennement bien plus étendus qu'aujourd'hui, et que l'on voudrait encore restreindre, pour éviter l'inconvénient de voir des mariages valides au point de vue civil et nuls suivant les règles de l'Eglise.

— Le Concile du Vatican, ouvert le 8 décembre 1869, définissait l'infailibilité du Souverain-Pontife le 18 juillet 1870. Le lendemain la guerre était déclarée entre la France et l'Allemagne ; guerre providentielle, car elle empêchait toute réunion du conciliabule que des évêques français, autrichiens et allemands devaient tenir à Fulda pour protester contre la définition de l'infailibilité. Le 20 septembre les troupes italiennes entraient à Rome ; et le 20 octobre de la même année, Pie IX suspendait les séances du Concile. La salle conciliaire érigée dans le transept droit de Saint-Pierre était encore debout ; elle ne fut enlevée qu'au commencement du pontificat de Léon XIII, qui voulut rendre à la basilique la libre disposition de son vaisseau. Mais le Concile avait fait de nombreux postulata dont, à cause de sa suspension, on n'avait pu tenir compte. Or il est à remarquer que soit Pie IX, soit Léon XIII, soit le pape actuel ont cherché à donner depuis satisfaction à ces désirs. C'est à eux que nous devons : de Pie IX, la bulle qui limitait les censures ; de Léon XIII, la constitution *Romanos pontifices* sur les droits des Evêques et des Réguliers, les

Norma et la Constitution *Conditæ* sur les instituts à vœux simples, la constitution sur l'Index, etc. Différentes Congrégations ont renouvelé leur procédure, ou ont publié des collections de décrets (voir en particulier les Rites et la Propagande) qui mettaient en harmonie les différentes prescriptions, et abolissaient celles qui ne pouvaient plus s'accorder avec les besoins de la société chrétienne. Pie IX a continué le même mouvement. Nous lui devons plusieurs décrets sur la célébration des messes, l'excardination et l'incardination des clercs, les protonotaires et autres prélats, et, ce qui est plus important pour la vie chrétienne, les prescriptions sur la communion fréquente. Ces différents décrets sont comme autant de pierres déjà taillées qui se mettront à leur place dans l'édifice de la codification canonique.

— On sait que les Allemands ont une prédilection marquée pour les statistiques, à ce point que cette science peut se dire tudesque. Mais qui dit statistique dit une quantité variable suivant les documents que l'on a consultés et appréciés. Aussi deux statistiques sont rarement comparables. Et plus on en fait sur le même objet, plus apparaît la grande diversité des indications qu'elles donnent. Par exemple, le chiffre total des catholiques est loin d'être fixé à quelques millions près, car il oscille entre 200 et 250 millions. Telle était au moins l'opinion courante. La récente publication du R. P. Charles Streit, missionnaire du Verbe-Divin de Steyl, nous donne, dans son "*Atlas des Missions catholiques*", des chiffres un peu plus élevés. Il déclare (car je ne tiens pas évidemment compte des unités, ni même des centaines de mille) 264 millions de catholiques. Ceux qui relèvent de la religion chrétienne, comme les protestants et les schismatiques, augmenteraient le total, de telle sorte qu'il y aurait en tout sur la surface du globe 550,000,000 de chrétiens, c'est-à-dire que le tiers de la population de la terre serait soumise à l'influence bienfaisante, quoiqu'à divers degrés, de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— Les Romains se préoccupent d'un anniversaire. En 1911, ils célébreront le premier cinquantenaire de l'unité italienne qui fut faite en 1861. Et déjà on commence à faire des discussions, à créer des comités, à organiser des fêtes, et surtout à chercher de l'argent. Des fêtes ; c'est ce que l'on désire, et pour cela il faut beaucoup d'argent. De plus ce cinquantenaire est un moyen d'ennuyer les catholiques. On voudrait les voir participer à ce jubilé qui marque le premier pas

dans la spoliation du Souverain-Pontife, la main mise, contre tout droit, sur la plus riche partie des Etats de l'Eglise. La ville de Turin va faire une exposition et a déjà recueillie par souscription plus d'un million et demi. Les Romains libéraux n'ont rien recueilli du tout, et demandent au gouvernement et à la ville de faire les frais des réjouissances. Pour arriver à leur fin, ils doivent changer la physionomie de la municipalité qu'ils estiment trop conservatrice, trop cléricale, et commencent déjà par donner l'assaut au Capitole, afin que dans quatre ans la ville de Rome soit complètement dans les mains des socialistes et des francs-maçons. Il y en ce moment dans toute l'Italie une action commune combinée dans ce but. Elle ne pénètre pas encore dans les masses, mais fait du bruit et cherche à donner l'illusion du nombre. En dépit de tout ce branle bas, je crois qu'il ne faut pas encore considérer le rêve maçonnique comme près de se réaliser. Le gouvernement d'aujourd'hui n'est pas ce qu'il était au moment de l'érection de la statue de Giordano Bruno au Campo di Fiori, et il n'a actuellement aucun intérêt à favoriser les socialistes et par conséquent la franc-maçonnerie qui s'est ligüée avec eux. M. Giolitti est un homme d'État ; et si l'amour de l'Eglise n'inspire pas ses actes, il a au moins le souci des intérêts de l'Italie et ne veut pas les sacrifier dans des agitations stériles.

— Le monument de Léon XIII au Latran est complètement terminé ; et, bien que dissimulé encore derrière une barricade de planches, il attend seulement le jour de son inauguration. Il se confirme que le transport de la dépouille mortelle de Léon XIII ne se fera pas de nuit. Il n'y a d'abord pas de motifs pour le cacher et le faire au milieu des ténèbres, comme ceux qui se dérobent pour commettre une mauvaise action. De plus on n'obtiendrait pas ainsi le but désiré, qui est de le faire sans bruit, sans pompe extérieur et sans attirer l'attention publique. En effet, la nuit, les rues de Rome sont encore animées, mais vers deux heures du matin les noctambules les plus enragés ont regagné leur domicile, et bien rares sont ceux qui, de 2 à 6 heures du matin, circulent encore : le Romain aimant en général à se lever tard. Le transport se fera donc vers les 6 heures du matin, peut-être un peu avant cette heure, la rue n'étant guère alors occupée que par les balayeurs publics. Mais à quel moment ? Le Vatican garde le silence sur le jour du transport et avec raison. Le soir, veille du jour fixé, quand les grandes grilles de Saint-Pierre se

seront fermées sur le dernier visiteur de la basilique, on fera venir les San-Pietrini qui travailleront pendant la nuit à descendre le corps du pape du cénotaphe où il repose provisoirement, et le disposeront sur un fourgon très simple, qui aux premières heures le conduira, escorté de quelques voitures du palais apostolique, au Latran. Dans la matinée, tous les cardinaux créés par Léon XIII tiendront chapelle cardinalice dans cette basilique ; et devant eux on célébrera un service funèbre pour l'âme du pape dont le corps reposera dans sa dernière demeure. Cet ensemble de fonctions liturgiques semble bien indiquer que le transport sera remis à la semaine qui suivra l'octave de Pâques ; car avec les règles de la liturgie, il serait impossible, sans permission spéciale dont on ne voit point *a priori* la nécessité, d'y procéder avant cette date.

— Les grosses affaires de France sont terminées au point de vue religieux ; ou mieux, après le refus opposé par M. Briand au contrat de location des églises, il y a un moment de trêve. On s'observe réciproquement, on reste sur ses positions, et jusqu'à présent il n'y a pas eu de heurt un peu sensible. Tout dépend des municipalités. Si elles sont bonnes, le curé sera relativement tranquille. Si elles sont mauvaises ou même indifférentes, il est certain que si l'église continue à rester ouverte, le curé sera retiré de la paroisse parce que les habitants ne lui auront pas donné le logement, chose absolument indispensable à l'exercice de son ministère. Mais, même dans la meilleure des hypothèses, le curé restant dans l'église à titre de simple occupant, incapable de faire une observation avec autorité, de s'opposer à un désordre quelconque, se trouvera souvent dans une position si embarrassante qu'il sera forcé d'abandonner une église où son Dieu ne peut plus être respecté. Rien n'empêche que, pendant qu'il célébrera pieusement les saints mystères, un mauvais garnement ne monte en chaire et ne fasse du bruit ou ne se livre dans l'église à des actes tels que le culte y soit pratiquement impossible. Le gouvernement le sait bien, et ce n'est pas le charger outre mesure de croire qu'il escompte l'effet probable de cette situation. Il se dira désarmé devant les maires et criera bien haut que si le culte ne se peut pas exercer, c'est que les habitants n'en veulent pas. Cela est tellement vrai que je connais dans le sud-est de la France un village où le maire a interdit depuis trois ans le port de l'habit ecclésiast

que. L'arrêt a été cassé par le Conseil d'Etat ; mais le maire l'a maintenu, et tout prêtre, même simple touriste, qui traverse le territoire de la commune se trouve arrêté par le garde champêtre et conduit aux limites de la commune, sans pouvoir les franchir de nouveau. On a bien des fois réclamé au préfet contre ce tyranneau de village, mais celui-ci n'a jamais pu, même avec ses gendarmes, obtenir le retrait de l'oukase qui continue à être rigoureusement appliqué. J'ai tenu à citer cet exemple pour donner une idée de ce qui peut arriver dans un temps très rapproché.

— Si les Français avaient le tempérament des Italiens les choses traîneraient peut-être en longueur. Il y a 37 ans que le pape et le roi sont à Rome et la paix continue à régner. Mais le caractère français, toujours porté aux extrêmes, en bien comme en mal, ne peut souffrir de si longs délais. Il aime les situations tranchées ; et quand elle ne le sont pas, la force brutale supplée à la raison et à la loi. Voilà pourquoi, avec beaucoup de bons esprits, je crois que nous allons passer par une série de petites mesures vexatoires qui, bon gré mal gré, nous amèneront au culte privé, comme unique et dernière ressource des catholiques désireux de s'agenouiller devant Dieu et de lui rendre ce qu'il a le droit d'exiger.

— Les derniers évêques français venus à Rome ont aidé à préciser un point du cérémonial peu connu, bien que s'appuyant sur un principe très clair. Un évêque français, inutile d'en donner le nom, se présente à Sainte-Marie-Majeure pour célébrer la sainte messe. Il était en soutane noire filettée, avait apporté son rochet et sa matelietta ; et, à son grand étonnement, au lieu de le faire revêtir de son rochet et de sa mantelietta et de le conduire à l'autel pour s'habiller, on lui prépare les ornements à la sacristie comme pour un simple prêtre. Il demande la raison de cette anomalie, et on lui répond qu'on observe simplement le cérémonial. On le conduirait immédiatement s'habiller à l'autel s'il était en costume de cérémonie, c'est-à-dire avait revêtu la soutane violette ; mais, du moment qu'il est en habit de ville, il doit s'habiller à la sacristie. L'évêque en question ne pouvait pas en revenir et après la sainte messe demanda encore des explications supplémentaires. Les cérémoniaires les lui donnèrent abondamment. Ils lui firent remarquer que les protonotaires apostoliques ne s'habillent à l'autel que lorsqu'ils sont en soutane

violette. On n'a fait que leur appliquer le cérémonial des évêques. Régulièrement, l'évêque disant la sainte messe en public devrait être toujours en soutane violette, avec le rochet et la mozette. Il ne peut pas prendre cette dernière sur la soutane noire, ce qui va encore contre un usage français, etc., etc. L'évêque retourna à son domicile, et, voulant faire la contre-épreuve, alla le lendemain célébrer à Saint-Jean-de-Latran ; mais y arriva en soutane violette. Cette fois, sans qu'il eut besoin de rien demander, on le conduisit en cérémonie à l'autel où il devait célébrer. Les ornements y étaient déjà savamment disposés avec ce goût que les Romains savent mettre dans cet arrangement. Il se convainquit alors que les cérémoniaires de Sainte-Marie-Majeure avaient raison.

DON ALESSANDRO.

MGR GEORGES-ALBERT GUERTIN

Evêque de Manchester



EST dans sa cathédrale, dite l'église Saint-Joseph de Manchester, et le jour même de la fête de saint Joseph, le mardi 19 mars, que Mgr Georges-Albert Guertin, le nouvel évêque de Manchester, a reçu l'onction qui donne la plénitude du sacerdoce, des mains de Son Excellence le Délégué Apostolique, Mgr Falconio, en présence de Nos Seigneurs Harkins, de Providence, et Thierney, de Hartford, évêques assistants, de son métropolitain, le vénérable Mgr Williams, de Boston, de Nos Seigneurs Bégin et Bruchési, respectivement de Québec et de Montréal, de Mgr Bruneault, de Nicolet, de plusieurs autres prélats, de plus de 400 prêtres et de milliers de fidèles que l'église, trop petite, ne put loger tous.

Au témoignage de ceux qui eurent l'honneur et la joie d'être présents à cette cérémonie du sacre, elle fut grandiose. Certes, les fêtes de l'Eglise sont toujours belles. Il y plane comme un charme mystérieux et divin qui élève au-dessus des tristesses de la vie. Les bénédictions qu'elle donne, les consécérations qu'elle opère, et sur les hommes et sur les choses, on sait de

par la foi, et on sent au fond de son cœur, qu'elles sont plus vastes que l'espace et plus hautes que le temps, elles sont pour les siècles, *in sæcula sæculorum*. Et cela, c'est déjà, c'est toujours grand. Mais à Manchester, l'autre matin, il y avait, dans ce charme mystique, une note particulièrement touchante pour l'Église des Etats-Unis et du Canada. Tout le monde l'éprouvait, si la Nouvelle-Angleterre, dans la personne des distingués prélats américains que nous avons nommés, avait raison d'être frère de son élu, le Canada, dans la personne de nos évêques, était en droit, lui aussi, de se réjouir de ce que cet élu, par son sang et son éducation, c'est son fils.

En effet, si d'une part, par sa naissance à Nashua, par sa formation cléricale à Brighton et par son loyal attachement aux institutions qu'abrite le drapeau étoilé, Mgr Guertin appartient à ce peuple américain dont il devient, à 38 ans, l'un des évêques ; d'autre part, par son père Georges Guertin et par sa mère Louise Lefebvre, par les premières éducatrices de sa jeunesse, les Sœurs de Sainte-Croix, et par les maîtres de son adolescence aux séminaires de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe, le nouvel évêque de Manchester, pour la joie des 75 à 80 mille canadiens-français de son diocèse (sur un total de 115 mille fidèles) est aussi canadien. « Américain par la naissance, canadien par le sang, prêtre et évêque par la grâce de Dieu, a-t-il dit lui-même, il sera tout à tous ». Aussi bien, est-ce en Dieu d'abord, sous la tutelle de la Vierge Marie, qu'il place toute sa confiance pour l'avenir. Ses armes portent un navire traversant une mer agitée et guidé par une étoile. En exergue, on lit ces paroles de l'hymne à la Vierge, *Etoiles des mers*, qui sont, on l'aperçoit aisément, comme la prière montante de son cœur à ses lèvres : « *Iter para tutum — Préparez-moi un chemin sûr* ».

* * *

Mgr Georges-Albert Guertin est donc né à Nashua, le

17 février 1869. Il a été ordonné prêtre dans sa ville natale, par feu Mgr Bradley, premier évêque de Manchester, le 17 décembre 1892. Il fut vicaire pendant huit ans, d'abord à Saint-Augustin-de-Manchester, puis à Lebanon. Le 7 octobre 1900, il devenait curé de Saint-Antoine, à Manchester-Est. C'est là que les honneurs de l'épiscopat sont venus le tirer de la foule pour le placer à la tête du clergé et du peuple. Ses succès dans l'administration paroissiale, sa parole éloquente dans l'une et l'autre langue, son affabilité envers tout le monde, sa distinction personnelle et l'agrément de son commerce le désignaient au choix de tous. Ses collègues d'aujourd'hui, les archevêque et évêques de la province de Boston, ont vu l'élu de Dieu dans cet élu du clergé et des fidèles. Lui seul, sans doute, se croyait moins digne. Mais l'Eglise a parlé ; il s'est incliné. Le fardeau pourra parfois être lourd, mais c'est le joug du Seigneur, et, aux hommes de devoir il paraît léger quand même. C'est dans ce sens que saint Paul parlait, quand il disait à son disciple Timothée : « *Celui qui désire l'épiscopat, désire une belle œuvre. — Qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat* ».

* * *

Au soir des grandioses cérémonies du sacre, un banquet réunissait évêques et prêtres autour de la même table. Déjà, à la messe du matin, Mgr Walsh, évêque de Portland, un confrère de séminaire de l'élu, avait célébré les justes gloires de l'Eglise et ses succès sur la terre d'Amérique et redit à l'adresse de Mgr Guertin l'*Ite et docete* du Christ à ses apôtres. Le soir, après le discours de Mgr Falconio, répondant à la santé de « Notre Saint-Père le pape Pie X », que M. le curé Lyons avait proposée, Mgr Williams, archevêque de Boston, et Mgr Bégin, archevêque de Québec, parlèrent et Mgr Guertin répondit à tous, les larmes aux yeux, avec un rare bonheur.

« *Enfant de ce diocèse, disait Mgr Williams, vous avez été*

préparé à la gloire de votre ville et de votre diocèse. Il a plu à la divine providence que vous puisiez au Canada, ce pays des martyrs évangélisateurs du Nouveau-Monde, les éléments de grande vertu et de haute prudence, dont vous saurez faire bénéficier vos enfants. Nous nous en réjouissons, nous, qui ne saurions oublier jamais le Québec des Laval, non plus que le Montréal des Sulpiciens ».

« Canadien par vos pères et par votre éducation, ajoutait Mgr Bégin, vous êtes fidèle et loyal à la patrie de votre naissance, ce vaste pays où tant d'apôtres français ont jeté déjà la bonne semence, et c'est pour cette raison, Monseigneur, que vous êtes, par toute l'Amérique, un sujet de légitime gloire. Evêque catholique, vous serez l'orgueil de l'Eglise, dans la fermeté de votre direction, dans l'impartialité de votre justice, dans la tendresse de votre dévouement ».

Comme il était naturel, Mgr l'archevêque de Boston avait parlé en anglais et Mgr l'archevêque de Québec en français. Mgr l'évêque de Manchester répondit en français et en anglais. Il dit son émotion, il protesta de son indignité, il offrit ses remerciements à Son Excellence le Délégué Apostolique, aux archevêques et évêques, aux prêtres et aux fidèles. En s'adressant — et cela en très beau français — aux prélats et aux autres représentants de notre Canada, Monseigneur, exprima, avec un accent ému et très sincère, son amour pour la patrie de ses ancêtres, la belle terre française, « pays de tant de vertus et de tant de dévouement », il parla de ses années de jeunesse passées sur les rives du Saint-François ou de l'Yamaska, et il rendit un touchant hommage à la bonté de cœur de ces prêtres canadiens, auxquels il se proclamait redevable de tant de bienfaits. Puis, Sa Grandeur, se tournant spécialement vers ses prêtres à lui, leur promit d'être toujours pour tous un ami et un père. On sentait, à ce moment, que c'était l'âme du Bon Pasteur qui vibrait toute entière dans

l'âme et dans la voix du nouvel évêque. Enfin, ses dernières paroles, toutes pleines d'affection, allèrent à son *Alma Mater* de Brighton et aux chers éducateurs de sa vie cléricale, nos messieurs de Saint-Sulpice.


Une allocution très digne de Mgr O'Callaghan, vicaire-général de Manchester, qui, deux fois déjà, administra le diocèse *sede vacante*, termina cette série de discours, qui restera, croyons-nous, dans les annales de l'Eglise catholique d'Amérique, l'une des pages les plus significatives.

* * *

A Sa Grandeur Mgr Georges-Albert Guertin, évêque de Manchester, qu'il nous soit permis d'offrir respectueusement nos plus sincères félicitations et nos meilleurs vœux de long et fécond épiscopat.

Que Marie toujours lui prépare et lui fasse un chemin qui soit sûr, pour l'honneur de l'Eglise et pour la gloire de Dieu :
Iter para tutum !

NOUVELLES RELIGIEUSES

 U sujet des vocations sacerdotales. — Dans l'allocution qu'il a prononcée aux funérailles du regretté M. l'abbé Dugas, à Maisonneuve, Mgr l'archevêque a touché, l'autre jour, en parlant de la belle paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan — où M. Dugas était né — un sujet fort important : celui des vocations sacerdotales. Aussi sommes-nous très heureux de mettre à profit la bienveillance du confrère qui nous a communiqué l'allocution de Monseigneur. « Saint-Jacques — a dit Sa Grandeur — qui nous appartient jusqu'au moment où Joliette fut divisé d'avec Montréal, est une paroisse admirable à laquelle, ni dans le pays, ni peut-être dans le monde, aucune autre ne peut être comparée, je me fais un honneur de lui rendre l'hommage qu'elle mérite.

Lorsque j'y faisais, en 1898, ma première visite pastorale, et que je voyais devant moi des pères, des mères, des enfants en grand nombre, l'idée me vint de constater combien de vocations étaient sorties de ce coin de terre privilégiée, et je leur dis : « Ceux qui, ici présents, comptent un membre de leur famille dans la vie religieuse, qu'ils se lèvent ? » Tous se levèrent comme un seul homme. C'est qu'à Saint Jacques-de-l'Achigan, il est passé des prêtres qui comprenaient ce que c'était que la vocation et qui mettaient leur bonheur et leur zèle à rechercher ceux que Dieu voulaient pour ses prêtres. Et les familles avaient répondu à l'appel de leurs pasteurs, regardant comme un honneur de donner à Dieu des apôtres ».

« Avez-vous jamais réfléchi — l'occasion est favorable pour le constater — à ceci, que la ville de Montréal qui compte plusieurs milliers de catholiques n'a donné et ne donne que bien peu de prêtres ! Prenez la liste du clergé. Lisez. Si nous n'avions pas la campagne, pour fournir des prêtres et des religieux à nos séminaires, à nos collèges, à nos pensionnats, aux malades de nos hôpitaux, nous serions bien à plaindre. Ce sont nos campagnes, nos bonnes campagnes, où se sont conservées les mœurs de la vie primitive, qui nous donnent le plus de vocations. Pourquoi ? Je réponds : Est-ce qu'ici, on ne dirige pas instinctivement nos enfants vers le monde, vers les occupations civiles ? Est-ce que les parents, sont inquiets de la volonté de Dieu sur le sort de leurs enfants ? Est-ce que, dans les familles riches, on ne voit pas les parents, dans leur testament, déshériter leurs fils ou leurs filles dans le cas où ils entreraient dans la vie religieuse ? C'est une preuve qu'on n'a pas du sacerdoce l'idée qu'on en devrait avoir ».

« Il n'en était pas ainsi à Saint-Jacques-de-l'Achigan. Des prêtres en sont sortis en grand nombre, et l'Eglise a contracté une dette de reconnaissance envers cette vieille paroisse ».

Feu M. L.-A. Sentennes, p. s. s. — Le samedi soir, 16

mars, vers les 9 heures, s'éteignait doucement, au Séminaire de Notre-Dame, après plusieurs années de souffrances pieusement acceptées, l'ancien curé de Saint-Jacques, puis de Notre-Dame, M. L.-A. Sentennes, prêtre de Saint-Sulpice. Né à Montréal même, en 1831, ses études faites au Collège et au Grand-Séminaire de notre ville, M. Sentennes partait en 1856 pour aller faire sa « solitude » au Séminaire d'Issy, près Paris. Il y fut ordonné prêtre, en 1858, par feu le cardinal Morlot. Revenu à Montréal, il fut professeur de Lettres au Collège, aumônier à l'Hôtel-Dieu, vicaire puis curé à Saint-Jacques, et enfin, de 1882 à 1894, curé à Notre-Dame. Il a passé les dernières années de sa vie dans la retraite, c'est dire dans la méditation et dans la prière, édifiant ses confrères et tous ceux qui l'approchaient, par l'acceptation joyeuse de ses infirmités et de ses souffrances tout autant que par la constante affabilité de sa manière d'être envers tous.

Il avait été homme d'administration et de bon conseil. Nombreux étaient les anciens « paroissiens » qui recouraient encore à ses lumières quand, pour lui, l'heure de la retraite eut sonné. Sa bonne humeur était inlassable et tout aussi connue que sa remarquable corpulence. Il laisse le souvenir d'un prêtre intelligent et instruit, bon et serviable à tous.

Feu M. l'abbé A.-H. Coutu. — Le jour même des funérailles du regretté M. Sentennes, le mercredi, 20 mars, un autre vétéran parmi les prêtres de Montréal, M. l'abbé A.-H. Coutu, ancien curé de Saint-Vincent-de-Paul—Ile Jésus—mourait, dans notre ville, à l'Asile de la Providence, rue Sainte-Catherine. Né à Sainte-Elizabeth-de-Joliette en 1838, M. l'abbé Coutu avait été ordonné à Montréal, le 11 décembre 1861. Il fut vicaire à Saint-Henri et à l'Acadie, curé à Chertsey (1872), à Saint-Donat (1874) et à Saint-Vincent-de-Paul—Ile Jésus—de 1882 à 1898. Il accepta alors la charge d'aumônier des Carmélites, puis, en 1904, il prit sa retraite définitive.

Sa piété et son austérité, plus qu'ordinaires, faisaient du curé Coutu un prêtre digne à bien des égards d'être cité comme un modèle. Son détachement des intérêts de cette vie ne se démentit jamais. On le disait admirablement à sa place dans cette aumônerie des austères Carmélites, où la confiance de son archevêque l'appela au soir de sa vie. Il meurt pauvre, n'ayant jamais voulu autre chose que se donner et donner ce qui était à lui.

In memoriam. — En même temps que la mort de ces deux vénérables confrères de notre diocèse, celle presque simultanée de plusieurs autres prêtres des diocèses voisins mérite d'être remarquée, sans que nous puissions y insister davantage. Sont ainsi partis pour un monde meilleur, cette semaine dernière : M. l'abbé E. Hallé, ancien curé de Sainte-Marguerite de Québec, mort à 84 ans ; M. l'abbé A. Désaulniers, curé à Stanfold (Nicolet), mort à 71 ans ; M. l'abbé J. F. Corriveau, curé à Fecteau's Mills (Sherbrooke), mort à 57 ans ; M. l'abbé Bérubé, curé à l'Original (Ottawa), mort à 60 ans ; et M. l'abbé V. Duplin, du diocèse de Sherbrooke, mort au Mexique, à 30 ans. *Requiescant in pace !*

Mère Marie de la Conception. — Il nous est difficile à la *Semaine* de faire autre chose que recommander aux prières de nos lecteurs les *Mères* ou les *Sœurs* de nos nombreuses et si méritantes communautés, qui décèdent. L'espace nous fait défaut. Nous croyons convenable de signaler, par exception, la mort, arrivée le 17 février à la Maison-Mère d'Hochelaga, de Mère Marie de la Conception, ancienne supérieure et ancienne provinciale, dans l'une ou l'autre des maisons ou des provinces des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie. Dès l'âge de neuf ans, Thaïs-Eulalie Sénécal — c'était son nom dans le monde—était confiée à Longueuil, son village natal, à la vigilance de Mère Marie-Rose elle-même, la fondatrice de l'importante communauté, où elle devait fournir une si belle carrière.

En 1852, il y a plus d'un demi-siècle, elle prononçait ses vœux devant Messire Louis-Moïse Brassard, délégué de l'évêque Bourget. On saisit tout de suite qu'à tous ces titres Mère Marie de la Conception, d'ailleurs religieuse modèle et heureusement douée, était comme l'un des chaînons vivants qui rattachait encore l'institut des Sœurs dites d'Hochelaga à son berceau et à sa fondatrice. Ce fait valait d'être signalé.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 27 mars 1907.

M. l'abbé Joseph Brien, ancien curé de Saint-Damien-de-Brandon, décédé le 23 de ce mois, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

INTENTION GÉNÉRALE

Pour le mois d'avril 1907, approuvée et
bénie par Pie X

Les classes ouvrières

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour le bien des classes ouvrières.

Résolution apostolique : Entretenir, développer, fonder au besoin des œuvres pour les travailleurs.